Courir pour le plaisir - Le Porge -
23 Aout 2026 9H
37 ième édition
REGLEMENT

Conforme au règlement FFA

SEMI-MARATHON, & 10KM,
COURSES SUR ROUTE.

www.courirpourleplaisir.net
courirpourleplaisr@gmail.com

DÉPART : 10 km : 9h
Semi marathon : 9h15
Arrivée : Chemin de Gleysaou. Le Porge centre
Organisateur :Courir pour le Plaisir –Le Porge 33680
Club associé : Athlétisme Ares- FFA n+033069

Effectuer individuellement un parcours au choix : semi marathon ou 10km

Les Catégories d'âge 2026

(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

Cadettes et Cadets - 2009-2010 - Uniquement 10km
Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale

POUR PARTICIPER ET Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur.

► Pour les participants, licence FFA l Aucune autre licence n'est acceptée.

► Ou PPS – Parcours de prévention Santé- à remplir sur le site de la FFA https://pps.athle.fr

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCEPTEE

L'organisateur conservera la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) l'original ou la photocopie du PPS pour la durée du délai de prescription de 10 ans.

► **Handisports et Cadets ne peuvent participer qu'à l'épreuve des 10km**.

PARCOURS : MESURAGE OFFICIEL DU SEMI-MARATHON N° N-A033 /06729/2023/A
MESURAGE OFFICIEL des 10 km N° N-A033 / 06695/2023/A

INSCRIPTIONS

☞ AVANT LA COURSE : A partir du 15 mai 2026 et jusqu'au 20 aout 2026 minuit
Par internet : https://www.chrono33.fr/Leporge/

Par courrier :
Courir pour le Plaisir 33 avenue de Maisonnieu 33680 Le Porge
TEL 06 73 90 35 81
E-mail : courirpourleplaisir@gmail.com
13 € par concurrent pour la course de 10 km
17 € par concurrent pour le semi-marathon.
Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de Courir pour le Plaisir Le Porge.

☞ **LE JOUR DE LA COURSE - de 7 h 00 à 8 h 15**
17 € par concurrent pour la course de 10km
22 € par concurrent pour le semi marathon.
Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de **Courir pour le plaisir Le Porge.**

DOSSARDS

Retrait possible le 22/08/2025 de 10h à 12h et de 15h à 19h 4 bis chemin de Gleysaou 33680 Le Porge (suivre le fléchage à partir de la mairie)
Ou le 23/08/2025 de 7h à 8h15 aux stands « Préinscrits »
La couleur du dossard est fonction de la distance choisie :
VERT ☞ semi-marathon
ROUGE ☞ 10 km
Les dossards doivent être portés sur la poitrine de façon visible. Les coureurs sans dossard sont interdits et le port du maillot est obligatoire.

CESSION DES DOSSARDS

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

SERVICE MEDICAL

Un service médical de catégorie 2 est présent sur les lieux. 1 médecin sera sur place.

CONTROLE ANTI DOPAGE

Les participants à la course s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Le parcours est interdit à toute circulation automobile et 2 roues pendant toute la durée de la course. Seul un véhicule de ravitaillement à droit de passage. 6 postes de ravitaillement sur le parcours. Pas de ravitaillement en-dehors des points de ravitaillement mis en place par l'organisateur. **Les accompagnateurs et suiveurs sont strictement interdits**. Cette interdiction s'applique également aux entraîneurs et managers d'athlètes. Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification de l'athlète.

CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques

- Puce sur le dossard.

Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification, automatique, du concurrent.

ASSURANCES+

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la SMACL contrat Multirisque Association n°C2022-10821 et Protection juridique des associations n°C2022-1082. Ils déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation d'effets personnels. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement

REGLES DE COURSES

Tout concurrent, de par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à accepter le présent règlement, sous peine de disqualification. **En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins de course**. Tous les organisateurs sont bénévoles.

RECOMPENSES

Tous les concurrents franchissant la ligne d'arrivée sont récompensés.

Les résultats des coureurs restent à disposition après l'épreuve,

Le Comité organisateur tient à conserver à cette course son côté « Courir pour le Plaisir », d'où la décision de récompenser de même manière tous les participants, en plus des trois premiers de chaque catégorie.

CLASSEMENT ET PUBLICATIONS DES RESULTATS

2 classements : 1 scratch, 1 catégoriel. Sont pris en compte tous les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA , en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

DROIT A L'IMAGE

Le coureur, de par sa participation, renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

ANNULATION

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

XXXXXXXXXXXXX